

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHÉVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

1 JUIN 1908

No. 11

SOMMAIRE—Lettre de Mgr Langevin sur la situation scolaire dans l'Ouest—
Constatations—La Cité de Saint-Boniface—Jubilé sacerdotal de M. l'abbé
Messier—Incendie de l'église des Allemands—Bénédiction d'église au
Fort Rouge—Aidez les "Cloches"—Nouveau Vicariat apostolique—Lettre
d'un colonisateur de l'Ouest (suite)—Hôpital à Day's Land, Alta—Ding !
Dang ! Dong !—Aux prières.

UNE LETTRE DE MGR LANGEVIN SUR LA SITUATION SCOLAIRE DANS L'OUEST.

Hôtel-Dieu de Montréal,
29 avril 1908.

A Monsieur Omer Héroux, de *l'Action Sociale*.

Cher Monsieur Héroux,

Je suis heureux que vous ayez si bien répondu dans votre article *En marge* à la lettre de M. l'abbé Bérubé en date du 21 avril courant.

La situation réelle est que, dans le plus grand nombre des écoles séparées ou publiques, fréquentées par les enfants catholiques, la demi-heure d'instruction religieuse concédée par la loi à trois heures et trente est un fiasco déplorable, et tous mes curés constatent que le catéchisme est très peu appris par les élèves. Ce que M. l'abbé Bérubé nous révèle de la possibilité de ne commencer la classe qu'à neuf heures et trente et de donner, de neuf heures à neuf heures et trente, l'instruction religieuse est très bien; mais pratiquement ceci ne se fait pas encore, au moins dans les écoles de mon diocèse où se trouve Régina, la capitale de la Saskatchewan.

Tout en louant beaucoup cette pratique et en désirant qu'elle s'introduise partout, je doute fort qu'elle soit pratique ailleurs que dans les couvents et encore, il faudra avoir tous les enfants, même les plus éloignés, dès neuf heures, ce qui est souvent difficile.

Quoiqu'il en soit, avec des livres neutres — à l'exception des

deux premiers livres de lecture de Monpetit, qui sont assez incolores, et que l'on trouve dans peu d'écoles — et selon les programmes qu'il faut suivre à moins de s'exposer à l'amende, l'école, même avec des religieuses, à plus forte raison avec des maîtresses séculières, reste malheureusement *neutre*, sans *atmosphère* catholique comme dans Québec, et je me demande sur quoi M. l'abbé Bérubé appuie son assertion si catégorique au sujet de l'enseignement des matières de classe de neuf heures et trente à trois heures et trente, dont il écrit: "le tout dans un esprit chrétien et catholique." Quelles écoles le bon abbé a-t-il donc inspectées, soit dans le diocèse de Prince-Albert, soit dans celui de St-Boniface ?

LES LIVRES.

Ce que le même brave abbé dit des règlements vexatoires sur les livres d'école est parfaitement vrai; mais ce qu'il ajoute:

"Bien plus il est entendu que tout livre qui prête à objection est immédiatement retiré et remplacé par un autre convenable" est, je regrette de le dire, "complètement inexact." C'est la première nouvelle que j'apprends du bon vouloir du Gouvernement de Régina sur ce point depuis 13 ans.

Il y a plus de 16 ans que les catholiques demandent le changement de la détestable histoire d'Angleterre, de Buckley et Robertson, qui insulte les catholiques (voir la brochure du R. P. Leduc, O. M. I., v.g., intitulée *Hostilité démasquée*) et nous n'avons pas encore réussi.

Si M. l'abbé Bérubé a obtenu un meilleur résultat, il a droit à notre reconnaissance, mais il faut attendre la réalisation des promesses qui lui ont été faites. Le grand point serait d'avoir une histoire d'Angleterre faite au point de vue catholique.

La situation n'a donc pas changé depuis 1905 et ce que vous dites est très exact. Ceux qui écrivent dans la province de Québec, après s'être renseignés aux vrais sources et sans autre préoccupation que celle de servir la cause catholique sont donc plus en mesure de dire la vérité que ceux qui viennent d'arriver dans l'Ouest et sont encore peu au courant de notre situation. Je suis obligé de contredire absolument l'assertion de M. l'abbé Bérubé que, "dans les écoles publiques où les catholiques sont en majorité, l'école est catholique."

Si le bon abbé avait lu l'encyclique *Affari vos* à la page 14, il n'aurait pas osé faire une assertion contraire à celle de son métropolitain de St-Boniface dans la circulaire du 8 septembre 1905 que vous avez citée vous-même. Nous n'avons "ni livres de lecture ni livres d'enseignement approuvés par les évêques (1). J'en ai moi-même demandé en vain. Nos religieuses, elles-mêmes, à Régina, ont en main des manuels rédigés par des non-catholiques. De plus, nous n'avons pas, comme le demande le Pape, "la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique".

Et dire que nous avons droit à des écoles séparées catholiques comme dans Québec, d'après la constitution de notre pays et de l'aveu des membres les plus éminents du cabinet fédéral à Ottawa, en 1905, (Voir les discours de Sir Wilfrid Laurier et de l'honorable Fitzpatrick.) et que ce droit nous a été enlevé à cause des réclamations des fanatiques.

Et je me demande au nom de qui M. l'abbé Bérubé, arrivé depuis peu dans l'Ouest et curé-missionnaire de vingt familles à Wonda, prend la liberté de parler et de dire dans sa lettre sur l'enseignement du français, qui est si négligé: "Nous sommes satisfaits du présent."

Certainement, le brave abbé ne parle pas au nom de son évêque, Mgr Pascal, absent en Europe et qui n'approuverait pas ses lettres, et il parle encore moins en mon nom et au nom des catholiques bien pensants qui sont au pays depuis plusieurs années.

Il est vraiment étrange que l'Honorable M. Calder soit si bien disposé à l'égard de M. l'abbé Bérubé, alors qu'il a donné si peu de satisfaction au R. P. Bruno Darfler, Prieur des Bénédictins et à la tête de plus de 15 paroisses allemandes catholiques, et à plusieurs dignitaires ecclésiastiques. Cependant le gouvernement de Régina sait ce qu'il doit aux catholiques et nous croyons encore au bon vouloir de M. Scott, premier ministre. L'optimisme n'a jamais remédié à une situation pénible, la vérité seule peut nous sauver. Nous voulons bien donner crédit à M. l'abbé Bérubé pour ses bonnes intentions, ses talents et son zèle pour la colonisation catholique et française, mais il est regrettable de voir ses lettres servir une mauvaise cause. Il a tort de dire que les catholiques sont satisfaits, alors que l'évêque tient un autre langage.

Comme catholiques soumis au Pape et comme patriotes soucieux du français, nous ne pouvons pas nous dire satisfaits. Un règlement arbitraire relègue l'enseignement du français à trois heures, et je me demande s'il y a des écoles où on l'enseigne. Néanmoins, rien n'est perdu; nous avons lieu d'espérer en l'avenir, et nos compatriotes peuvent venir, sans crainte pour leur foi et leur langue parce que s'ils suivent la direction de leur clergé et s'ils sont unis entre eux sans souci des partis politiques, ils nous aideront à reconquérir nos droits.

Je regrette que la maladie me retienne à l'Hôtel-Dieu, dans un état de fatigue et loin de tous mes documents, mais j'espère que cette lettre éclairera le public sérieux et rassurera ceux qui s'intéressent à nous en dehors de tout intérêt politique ou autre.

Je vous prie de croire, cher M. Héroux, à tous mes remerciements et à mon entier dévouement en N. S. et M. I. † Adélar, o. m. l.,
Archevêque de St-Boniface.

(1) Paroles de l'encyclique *Affari vos* où le Pape définit les conditions de l'école catholique.

CONSTATATIONS.

Les Deux Nouvelles Loïs de la Saskatchewan imposant *une taxe* sur la propriété des *catholiques* comme des *non-catholiques* pour les *Ecoles Supérieures* "*High Schools*" et les *Ecoles Intermédiaires* "*Collegiate Institutes*."

Ces lois provinciales ont été approuvées au parlement fédéral d'Ottawa, malgré les protestations énergiques de M. Armand Lavergne, député de Montmagny, qui a été le seul à se lever pour défendre les intérêts catholiques.

A l'objection que les catholiques de la Saskatchewan n'ont pas protesté, on répond que les *Cloches de St-Boniface* du mois d'août et du mois de septembre 1907 en ont parlé; du reste, les catholiques ont jugé qu'il était inutile de protester, vu les dispositions lamentables de la majorité de la députation française, victime d'un partisanerie et d'une indifférence vraiment désastreuses. L'honorable Calder, lui-même, a déclaré à S. G. Mgr l'archevêque, au mois de mai 1907, que les catholiques auraient le droit de réclamer s'ils avaient des *Ecoles Supérieures* "*High Schools*," comme ils ont le droit d'en établir.

Le patriotisme des nôtres est-il donc mort à Ottawa? Voici un article de l'*Action Sociale* de Québec du 24 avril 1908, qui renseigne sur la nature de la question:

Les deux nouvelles lois scolaires de la Saskatchewan ne seront point désavouées et le ministre de la Justice, M. Aylesworth, a formellement déclaré qu'à son avis elles n'excèdent point les pouvoirs constitutionnels de la nouvelle province.

Il ne s'agit point de contester la justesse des opinions juridiques de M. Aylesworth, ni de discuter longuement cette question. A la demande de quelques lecteurs, nous résumerons seulement les données maîtresses du problème.

Tout le monde sait que le gouvernement fédéral peut, dans un délai de douze mois, désavouer les lois provinciales. C'est un droit dont l'exercice est cependant chose fort délicate.

L'on sait aussi que l'instruction publique est du ressort immédiat des provinces, mais que la juridiction de l'Alberta et de la Saskatchewan est limitée par l'article 17 des lois d'autonomie.

Or, l'an dernier, la législature de la Saskatchewan a adopté deux projets de lois qui offrent un intérêt particulier au point de vue scolaire.

L'un, qui s'appelle l'*Acte de l'instruction secondaire*, autorise la fondation, dans toutes les villes de la nouvelle province, de *high schools* et de *collegiate institutes*, sur la demande des conseils municipaux. L'autre, dit *Acte du revenu supplémentaire*, permet de subven-

tionner ces établissements à même les revenus généraux de la province.

Les *high schools* et les *collegiate institutes* seront neutres, maintenus par des contributions prélevées sur tous les citoyens et subventionnés à même les fonds publics, qui sont également la propriété de tous les citoyens. Et de fait, à Regina, lorsqu'on décida, l'an passé, l'établissement de l'un de ces *high schools*, les catholiques, souscripteurs aux écoles séparées, furent imposés comme les autres pour le maintien de la nouvelle école.

Certains refusèrent, déclarant que, dès lors qu'ils avaient constitué un district d'école séparée, on ne pouvait les forcer à payer pour l'entretien d'une école publique, fût-elle un *high school* ou un *collegiate institute*. Ils déclaraient que les deux nouvelles lois contrevenaient à l'article 17 des lois d'autonomie, excédaient la juridiction du pouvoir provincial et étaient par là inconstitutionnelles. Nous ignorons quelles suites pratiques eut leur protestation.

M. Aylesworth déclare qu'à son avis les lois de la Saskatchewan ne sont point inconstitutionnelles. Cela signifie que les nouvelles provinces auraient le droit de taxer les souscripteurs aux écoles séparées pour l'entretien de toute école autre que l'école primaire, même s'ils ne peuvent en conscience la fréquenter. Il faudra pour fixer ce point de droit un appel aux tribunaux.

La déclaration de M. Aylesworth supprime tout espoir de désaveu, — les délais sont d'ailleurs expirés depuis le 22 avril. Il reste à espérer que, dans la pratique, l'énergie des catholiques et la bonne volonté de leurs concitoyens protestants assureront une solution équitable de ce problème de l'enseignement secondaire.

Omer Héroux.

LA CITE DE ST-BONIFACE.

Le 1er mai, la charte accordée à notre ville pendant la dernière session législative, devenait en force; le Lieutenant Gouverneur en Conseil proclamait St-Boniface une cité. En l'absence de Sir Daniel Mc Millan, c'est l'honorable juge en chef Dubuc, administrateur de la province, qui a signé cette proclamation.

A cette occasion, il n'est peut-être pas hors d'a propos de dire un mot du progrès qu'a fait St-Boniface depuis quelques années. A l'arrivée de Mgr Provencher, en 1818, St-Boniface se composait de quelques habitations; si l'on peut appeler de ce nom quelques huttes, dans lesquelles vivaient quelques vieux soldats, débris de l'ancien régiment des Meurons, attirés au pays par Lord Selkirk pour faire la police autour de ses forts. L'arrivée des missionnaires attira bien quelques familles à St-Boniface mais elles n'y plantaient leurs tentes que pour la saison de la traite et s'éloignaient ensuite à la poursuite

du *buffalo*, la chasse étant alors leur seul moyen de subsistance. A la mort de Mgr Provencher, arrivée en 1853, le même état de chose existait encore. A différentes époques, certaines familles, fatiguées de courir la prairie à la poursuite du gibier qui devenait plus rare, avaient tenté de tirer du sol une partie de leur subsistance, malheureusement chaque fois, ou à peu près, les sauterelles vinrent les forcer à désertir leurs champs pour reprendre le fusil et sillonner la prairie en quête de leur nourriture. En 1826, une inondation ruina la colonie; en 1852, une nouvelle inondation dispersa les colons et ruina leurs établissements. En 1870, écrit l'Honorable Juge en chef Dubuc. 52 ans après sa fondation, Saint-Boniface ne présentait pas encore l'apparence d'une ville, pas même d'un village. Il ne possédait guère que les établissements religieux: la cathédrale, l'évêché, l'ancien collège, agrandi depuis et devenu l'Académie Provencher, maintenant salles du Cercle Ste-Cécile. Du côté sud étaient la Maison-Vicariale des Sœurs Grises et l'ancien Pensionnat, situé à l'endroit où est aujourd'hui l'Hospice Taché, transporté et annexé depuis à la Maison-Vicariale. Du côté nord, il y avait une petite maison habitée par des Métis, située sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les bureaux et les ateliers du journal *Le Manitoba*.

Ce qui est maintenant l'avenue Provencher formait la limite sud d'un champ cultivé, bordé d'une clôture et comprenant tout ce qu'on appelle aujourd'hui *la Pointe*. On n'y voyait qu'une maison construite avec des *logs*, ou pièces équarries et superposées, habitée par un vieux Canadien, qui tenait une maison de pension, L. Galarneau. La vieille maison a été plus tard lambrissée en planches; elle a subsisté jusqu'à l'automne de 1902, époque où elle a été démolie, sur le lot adjoignant la résidence actuelle de l'Honorable Juge Prendergast. De l'autre côté de la cathédrale, au sud du couvent des Sœurs Grises, étaient deux maisons sur le terrain actuel de l'hôpital, et deux ou trois autres un peu plus loin. En tout, cinq ou six maisons dans un rayon de près d'un mille, de chaque côté de l'évêché; voilà avec les édifices religieux, déjà nommés, le Saint-Boniface de 1870.

Aujourd'hui avec une population de 6,000 âmes, St-Boniface possède toutes les commodités d'une ville régulièrement organisée: aqueduc, tramways, lumière électrique, rues pavées etc. Ce qui fait surtout l'orgueil de St-Boniface, ce sont ses institutions religieuses. Aucune ville dans l'Ouest ne peut en réclamer autant. Il y a d'abord la cathédrale, la plus vaste église et le plus monumental édifice depuis Montréal jusqu'à la côte du Pacifique.

Les Sœurs Grises, premières religieuses venues à la Rivière-Rouge, en 1844, ont ici leur Maison-Vicariale et leur noviciat, de plus elles dirigent un vaste et magnifique hôpital pouvant recevoir près de 400 malades, et qui leur a coûté plus d'un demi million. Elles en-

tretennent aussi à leurs frais, aidées de la charité publique un asile pour les vieillards pauvres et délaissés ainsi qu'un orphelinat pour les petites filles. Les autres institutions sont: le collège des RR. PP. Jésuites, où il y a actuellement plus de 300 élèves; le couvent des Rdes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie; le juniorat des RR. PP. Oblats, où 30 élèves se préparent à devenir missionnaires; la Maison-Mère des Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée, communauté fondée par S. G. Mgr l'archevêque. Deux vastes écoles, construites l'année dernière, viennent encore s'ajouter à cette liste. La population de St-Boniface est encore en majorité canadienne-française et la nouvelle cathédrale du coût de plus de \$300 000, qui sera ouverte au culte cette année même, dit assez ce qu'elle est au point de vue religieux.

Voici la composition du conseil qui préside à la mémorable transformation que nous annonçons aujourd'hui:

Maire: M. Joseph-Alfred-Féréol Bleau. Echevins: Quartier 1: MM. Arthur Cusson et Albéric Marion; Quartier 2: MM. Stanislas Jean et Téléphore Pelletier; Quartier 3: MM. A. Gauvin et L. J. Collin; Quartier 4: MM. James Bailey et Dr. Howden.

Fonctionnaires: Greffier de la cité: M. Jean-Baptiste Côté.

Assistant-greffier et percepteur des taxes: J. A. Zotique Bertrand.

Magistrat de police: M. Joseph Turenne.

Chef de police: M. Liguori Gagné.

JUBILE SACERDOTAL DE M. L'ABBE JOSEPH MESSIER.

1883 — 1908.

Le 19 du mois dernier, M. l'abbé Joseph Messier, aumônier de l'hôpital des Sœurs Grises, de St-Boniface, célébrait le 25^e anniversaire de son ordination sacerdotale. Dès le 17 sur l'invitation de Mgr Dugas, v. g. P. A., curé de la paroisse, le jubilaire chantait la messe à la cathédrale, assisté de M. l'abbé Woodcutter comme diacre et de M. l'abbé Labbé comme sous-diacre. Mgr l'archevêque donna le sermon de circonstance. M. l'abbé Messier a été pendant dix ans curé de la cathédrale; les paroissiens de St-Boniface ont profité de cette occasion pour lui prouver qu'ils n'avaient pas encore oublié les services qu'il leur avait rendus au cours de ses dix années de ministère. A l'issue de la messe, son honneur M. le maire Bleau présentait à l'heureux jubilaire une magnifique adresse, inspirée par une âme profondément chrétienne, pleine de foi et de reconnaissance; une bourse bien garnie fit pendant à cette adresse. M. l'abbé Messier répondit avec onction à cette touchante marque d'estime et de gratitude de la part de ses anciens paroissiens, disant combien c'était pour lui une grâce de choix d'avoir été placé à la tête d'un peuple si docile et si dévoué à ses pré-

tres. Il fit aussi une heureuse allusion au dévouement de leur curé actuel.

Après le dîner servi à l'archevêché, Mgr Dugas, en termes choisis, présenta au héros du jour, au nom du clergé de l'archevêché, une bourse également bien garnie. Ici encore, M. l'abbé Messier remercia avec son cœur. Le lendemain, la fête se continuait à la Maison-Vicariale des Rdes Sœurs Grises et se terminait, le surlendemain, à l'Hôpital des mêmes Rdes Sœurs. Le matin, il y eut messe avec diacre et sous-diacre; à midi un banquet, auquel priret part Mgr l'archevêque et plusieurs membres du clergé, termina la fête.

M. l'abbé Messier est né à Longueuil, P. Q., le 13 mai 1852. Il fit ses études au collège de Montréal. En 1881, il arrivait à St-Boniface et entra au collège de cette ville comme professeur, poste qu'il occupa jusqu'en 1885 alors que le collège, jusque là dirigé par le clergé séculier, passa aux mains des R. R. P. P. Jésuites.

Ordonné prêtre le 19 mai 1883, par feu Mgr Taché, il fut en même temps, quatre ans durant, vicaire à la cathédrale et secrétaire de Sa Grandeur. De 1889 à 1899, il fut curé de la cathédrale. Depuis neuf ans M. l'abbé Messier est aumônier de l'Hôpital, et là, comme partout où il a passé, il s'acquitte des devoirs de sa charge avec zèle, sollicitude et dévouement. Puisse Dieu lui accorder encore vingt-cinq années et plus de ministère aussi fructueux que celui des vingt-cinq années passées!

Ad multos annos!

INCENDIE D'UNE PARTIE DE L'ÉGLISE-ÉCOLE

DE ST-JOSEPH DES ALLEMANDS, WINNIPEG.

Le lundi 27 avril, à une heure du matin, le gardien de l'église St-Joseph a été réveillé par la lueur des flammes qui avaient envahi le toit de la partie supérieure qui sert d'église, et qui sortaient par les fenêtres. On croit que ce sont les fils électriques mal isolés qui ont causé l'incendie. Les pompiers retardés par le mauvais état des rues où leurs engins se sont embourbés pour un temps, ont réussi à sauver les deux tiers de l'édifice.

Le Saint-Sacrement, les vases sacrés et plusieurs ornements ont été heureusement sauvés; les bancs et un orgue de \$2,000 ont péri dans les flammes; *chose remarquable* les murs en blocs de ciment sont restés debout et bien que noircis en plusieurs endroits les architectes les déclarent meilleurs qu'avant!

Les pertes sont évaluées avec les arbitres à \$8,500 et sont couvertes en partie seulement par les assurances.



BENEDICTION D'ÉGLISE AU FORT-ROUGE.

Dimanche, le 10 mai dernier, le Rev. Père Jacques Dugas, s. j., Recteur du collège, a béni la première église de la nouvelle paroisse de St-Ignace, du Fort-Rouge. Cette église a été achetée des méthodistes et répondra aux besoins présents des catholiques du Fort-Rouge. St-Ignace est la septième paroisse établie à Winnipeg et la cinquième fondée par S. G. Mgr l'archevêque. La direction de cette nouvelle paroisse a été confiée au R. P. Drummond, s. j., du collège.

AIDEZ LES CLOCHES CAR C'EST UNE GRANDE
ET BELLE ŒUVRE. — DON GÉNÉREUX.

Nos petites *Cloches* de St-Boniface ont pour but de transmettre à l'histoire les faits et les actes qui doivent servir à l'histoire ecclésiastique de l'Ouest Canadien. De plus, elles donnent, dans l'occasion, la note juste sur les questions qui nous intéressent et elles défendent nos droits attaqués. C'est donc un moyen de maintenir et d'étendre l'influence catholique et aussi l'influence française. Est-ce trop de donner une piastre par an pour encourager une si belle œuvre?

Les petits frères de Mgr l'archevêque, au collège de Montréal, ont pensé que cet abonnement ne suffisait pas.

DON DES PETITS FRÈRES DE MONSEIGNEUR.

Le 7 mai au matin, deux élèves du collège de Montréal sont venus à la gare *Windsor* remettre à Sa Grandeur la somme de \$5.00 comme *abonnement des Petits aux Cloches* pour 1908.

Bravo et merci, filioli mei carissimi!

NOUVEAU VICARIAT APOSTOLIQUE.

Un bref, en date du 9 mars 1908, envoyé à son Excellence le Délégué Apostolique, à Ottawa, par l'Éminentissime Préfet de la Propagande, annonce qu'il a plu au Saint-Siège de démembrer le Vicariat Apostolique du Mackenzie et d'ériger en Préfecture Apostolique, avec le Rev. Père Buno, o. m. i., comme préfet apostolique, le district du Yukon. Par le même bref, le Vicariat Apostolique du Mackenzie est détaché de la Province Ecclésiastique de Victoria et attaché de nouveau à la Province Ecclésiastique de St-Boniface, tandis que la nouvelle préfecture fait partie de la Province Ecclésiastique de Victoria.



LETTRE D'UN COLONISATEUR DE L'OUEST.

(suite)

V

De Whisky Creek j'allais visiter une charmante petite colonie où j'étais admirablement bien reçu par des Canadiens et des Métis: la colonie du lac Laplume, pardon, du lac Pelletier. Ici, en effet, on modernise comme ailleurs, on va jeter dans l'oubli les quelques noms qui pourraient conserver à la tradition les intéressantes légendes d'autrefois. En France, il s'est formé, il y a quelques années, des comités prenant pour tâche de ressusciter ces vieux récits, le charme des veillées d'hiver: il était bien tard. Que va-t-on faire ici? Ne serait-il pas avantageux de les recueillir tandis qu'elles sont encore visiblement gravées sur les cailloux de nos buttes, dans les écarts de nos creeks, au fond de nos coulées, avant que les vandales du jour, aidant aux ravages du temps, n'en aient effacé la trace. Lac Laplume! "d'où vient ce nom" demandais-je à un vieux Métis de l'endroit. — Je vais te le dire Père, écoute: C'était pendant les guerres des Sauvages. Vois-tu là-haut sur la montagne, ce (tapon) de pierres? Une tribu qui devait se battre le lendemain était réunie là, pour offrir un sacrifice afin d'obtenir la victoire. Un jeune chef s'avança vers l'autel et prenant ses plumes les offrit au ciel, et le ciel accepta car il envoya immédiatement un vent violent prendre les plumes et les porter dans ce lac. Voilà pourquoi les Sauvages le baptisèrent "Lac de la Plume." — Mais, dis-moi, qu'étaient-ce que ces plumes, comment constituaient-elles un sacrifice? — Je vais te le dire aussi: Père, les sauvages récompensaient le courage de leurs guerriers en leur donnant des plumes de Kilio. — De Kilio? qu'entends-tu par là? — Oh! je ne sais comment tu l'appelles, toi, mais c'est un grand oiseau de proie, presque noir. — Mais alors chacun pouvait s'en procurer en tuant un de ces oiseaux? — Pardon, Père, celles qui servaient à la récompense étaient marquées par le Grand Chef au moyen d'un morceau de peau de belette, fixé d'une façon toute particulière. A celui qui ramenait un cheval on donnait une plume trois à celui qui scalpait un ennemi et rapportait une chevelure humaine. Le soldat qui obtenait le plus grand nombre de plumes avançait en grade et pouvait devenir Grand Chef. Tu vois qu'à jeter ses plumes au ciel le jeune guerrier faisait un véritable sacrifice. — Grand merci, mon ami, de ta belle histoire que je n'oublierai pas. Je vais te demander autre chose maintenant. — Parle, Père, je suis à tes ordres. — Tu connais le pays comme ta poche, n'est-ce pas? Alors, avec un bon tire franc et dans son œil noir, un éclair brillant où semble passer tout un monde de souvenirs: "Oh! oui, me répond le Métis, je l'ai parcouru bien des fois quand la tribu des Cris, à laquelle j'étais allié, repoussait les Pieds-Noirs jusque dans les Rocheuses et surtout quand

nous chassions les buffalos." Entre parenthèse, en as-tu tué beaucoup? — Des masses. — Des masses de Pieds-Noirs? — Pardon, peut-être bien quelques uns, mais je veux dire des buffalos. — Bon, bon, eh bien! je voudrais visiter la prairie qui s'étend vers le Frenchman Creek et trouver quelque belle place pour y établir une paroisse. Veux-tu m'accompagner? — Je veux bien, Père. — Ton nom d'ailleurs est prédestiné pour cela, Moïse Adam! Avec toi je suis sûr de passer les rivières sans rester dans l'eau, et tu ne peux me conduire qu'au Paradis Terrestre. — Et nous voilà partis pour la montagne des Cyprès où je suis retourné deux fois depuis, dans l'intérêt des nouveaux colons. Il y a là, à l'Est de la montagne, une très vaste plaine légèrement ondulée, terrain un peu sableux avec ça et là une roche, mais tout près, des avantages indiscutables. J'ai vu, en effet, dans les replis de la montagne de riches ranchers anglais et français, très aimables, fort hospitaliers, quelques catholiques, dernier parfum peut-être de l'ancienne mission de South Fork, dont il ne reste qu'une cheminée par laquelle on désigne le creek où elle se trouve " Cheminy Creek." J'ai vu des troupeaux magnifiques paissant sur les bords de Swift Current, et dans les coulées ombragées de trembles, du charbon, du soufre, du fer, une sorte d'ardoise, qui pourraient bien amener un jour en ce pays des richesses inattendues. Au milieu de la plaine s'élève une butte qui, vue du Nord, ressemble exactement aux pyramides d'Egypte. Dix jeunes Cris s'étaient un jour éloignés de leur camp et chevauchaient joyeux mais téméraires à travers la prairie, sans se douter que de là-haut, dissimulés sous le feuillage, des yeux les surveillaient farouches et sanguinaires. Tous furent massacrés par une tribu ennemie et enterrés ensuite, par les leurs, au sommet de cette butte. C'est la butte des Cris. Et c'est au cours de mon premier voyage aux Cyprès que j'ai appris une recette sauvage des plus utiles. Tuer, plumer, cuire, manger et....j'allais dire digérer un canard en vingt minutes, et que j'ai appris aussi, recette moins intéressante, à déjeuner en serrant la ceinture d'un cran.

a suivre.

HOPITAL A DAY'S LAND, ALBERTA

VIA WITASKIWIN.

Trois religieuses de la Providence de Kingston, Ont, sont passées à St-Boniface le 9 mai, en route pour Day's Land, nouvelle colonie fondée par celui qui lui a donné son nom; et qui, bien que protestant, a demandé à S. G. Mgr Legal, évêque de St-Albert, des religieuses pour un nouvel hôpital.

M. Day donne un bloc de terrain (24 lots) et promet une souscription de \$6000.

DING ! DANG ! DONG !

— Mgr l'archevêque est revenu le 9 mai de Montréal avec son frère M. l'abbé Langevin, curé d'Hochelaga et quelques aspirantes pour la nouvelle congrégation des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M. I., Monseigneur, d'après l'ordre des médecins de l'hôpital de St-Boniface et de l'Hôtel-Dieu de Montréal, doit repartir bientôt pour aller se reposer en Europe durant plusieurs mois.

— Le R. P. Vézina, ancien vicaire du Sacré-Cœur de Winnipeg, a été nommé curé de Notre-Dame du Portage, à Kenora, Ont., où il est entré en fonction dimanche 10 mai.

— Le R. P. Pagé, o. m. i., de l'Alberta, a été conduit à l'Hôtel-Dieu de Montréal dans la semaine du 3 mai par le R. P. Le Vern, o. m. i., de la réserve des Pieds-Noirs.

— S. G. Mgr Emile Pascal, o. m. i., évêque de St-Albert, le Très R. P. Lacoste, o. m. i., administrateur du diocèse de Prince-Albert en l'absence de Mgr Pascal, actuellement à Viviers en France, le R. P. Ovide Charlebois, o. m. i., principal de l'école indienne du lac Canard, *Duck Lake*, et M. l'abbé Ouellette, missionnaire colonisateur pour l'Alberta, ont été les hôtes de Mgr l'archevêque durant la semaine du 10 mai.

— Les Rdes Sœurs Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée ayant recueilli par aumônes et emprunt l'argent nécessaire, ont donné le contrat pour une allonge à leur maison-mère de St-Boniface. Les religieuses ont donné le contrat à celui des trois soumissionnaires qui a demandé le moins cher.

— Le Rev. Père Wladeslas Grochowski o. m. i., arrivé du Scolasticat des Oblats à d'Unefeld, près Fulda, Allemagne, est nommé assistant du R. P. Groetschel, à l'église du St-Esprit à Winnipeg, et il s'occupera avec le R. P. Kowalski du nouveau journal polonais imprimé près de l'église des allemands, à "l'œuvre de presse catholique."

— Mgr l'archevêque, que les médecins condamnent à un repos forcé, nous a quittés le 19 au soir; le 27 il s'embarquait à Montréal en route pour l'Europe. Puisse ce voyage procurer à Sa Grandeur le résultat que tous ses diocésains désirent ardemment avec lui, le complet rétablissement de sa santé! Une sollicitude toute fraternelle, qu'il nous fait plaisir de noter, a poussé M. l'abbé Hermas Langevin, curé d'Hochelaga, Montréal, et frère de notre archevêque, à faire le voyage avec Sa Grandeur.

Bon voyage et prompt retour à tous deux !

AUX PRIERES

Sœur Marie Suzanne, née Sara Grenier, des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga, à l'âge de 52 ans, après 29 ans de vie religieuse.